

Photos de votre enfant à l'école

Année scolaire 2023/2024

A retourner à l'école avant le **15 août 2023**



Madame, Monsieur,

Pendant l'année scolaire, à l'occasion des activités sportives et pédagogiques, des spectacles, des travaux réalisés en classe ou en ateliers et des sorties, des photos ou des vidéos peuvent être prises.

Elles seront éventuellement diffusées au sein de l'établissement et pourront paraître sur le site web de l'école ou dans la presse locale.

La loi nous oblige à disposer de votre autorisation.

L'article 9 du Code Civil stipule :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. » « ... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... »

«... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »

En conséquence, merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous.

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

Fait à _____

Signature

Le _____

Type de publication	OUI	NON
Photo de classe		
Publication photos et vidéos		

AUTORISATION DE SORTIE POUR

L'ANNEE SCOLAIRE : 2023/2024

A retourner à l'école avant le **15 août 2023**



Je soussigné(e)

parent de

élève dans la classe de

autorise mon enfant à participer aux sorties scolaires en transports en commun et à pied.

La Direction de l'école, Mme FABREGAT, en aura été avertie et aura donné son accord.

Fait à Le

Signature